



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réparation automobile

Question écrite n° 49338

Texte de la question

M. Jean-Yves Cousin appelle l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les difficultés auxquelles sont confrontés les carrossiers dans leurs relations avec les assureurs. Dans un contexte économique difficile, les carrossiers sont soumis à des obligations (tarifs, horaires, remises, services gratuits...) qui découlent de conventions d'agrément signées avec les assureurs. De nombreuses entreprises de ce secteur connaissent aujourd'hui une situation financière plus que difficile et sont contraintes, pour certaines, de déposer le bilan. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui transmettre les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à la situation des carrossiers-réparateurs agréés par les assureurs. En effet, consécutivement à la diminution du nombre d'accidents, dont le Gouvernement ne peut que se féliciter au regard des mesures de sécurité routière, leur volume d'activité a baissé. Il s'avère que ces difficultés ne sont pas liées à un dysfonctionnement du marché de la réparation-collision. Par ailleurs, les professionnels de l'automobile ne dénoncent aucune pratique anticoncurrentielle sur ce marché. Aussi, l'intervention des pouvoirs publics ne se justifie-t-elle pas. Toutefois, une réunion de concertation sera prochainement organisée entre carrossiers et assureurs, à laquelle participeront les services concernés du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (direction du Trésor) et du ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation (direction des entreprises commerciales, artisanales et de services et direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Cousin](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49338

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8284

Réponse publiée le : 30 novembre 2004, page 9525